

Procès-verbal de la réunion du comité d'entreprise du 28 Avril 2014

Le comité d'entreprise a siégé en réunion plénière le 28 Avril 2014, à partir de 14h00, sous la présidence de Marie DECOUZ, par délégation de Mme Bénédicte MARTIN, présidente du Directoire de Centrale Innovation. Cette réunion s'est tenue par visioconférence, au siège social de la société pour les salariés basés à Ecully et chez lui pour le salarié basé au sein de l'établissement de Nantes.

Etaient présents :

- Les membres titulaires Jean-Christophe ABRY, Michel LABROUSSE
- Les membres suppléants Jocelyne GIRODON

Etaient excusée

Bénédicte MARTIN, Odile VITALI

Etait invitée

Marie DECOUZ

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 Mars 2014

Le procès-verbal a été reçu par l'ensemble des membres. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Informations sur les entrées de commandes, facturations et trésorerie de la société

A la date du 15 Avril 2014 :

- Carnet de commandes : 2 800 000€
- Carnet de négociation : 4 400 000€
- Facturation : 1 300 000€
- Trésorerie reste à un bon niveau

3. Mise en place d'une réflexion sur les reliquats de contrats arrivés à échéance en fin d'exercice : la date de la réunion d'information avec les responsables scientifiques de contrats a-t-elle été fixée ? Quels sont les retours des laboratoires ?

Bénédicte MARTIN a rencontré une partie des responsables scientifiques de l'Ecole Centrale de Marseille le 10 Avril, elle doit se rendre à Nantes au début du mois de Juillet. Il est prévu de rencontrer les responsables scientifiques de Lyon fin-Mai / début Juin.

La DUP regrette ce calendrier tardif et se propose de participer à ces réunions d'informations.

Il semble également judicieux de pouvoir organiser des rencontres d'informations annuelles avec les responsables scientifiques des établissements afin que ceux-ci soient informés des évolutions de la société et d'échanger sur les différents sujets en lien avec Centrale Innovation.

4. Discussion relative aux modalités d'évolution de carrière et de revalorisation salariale des personnels permanents

Un projet de modalités d'évolution de carrière au sein de Centrale Innovation a été présenté à la DUP.

En préalable à ces négociations, la DUP demande à avoir connaissance des grilles en vigueur et de la manière de positionner les salariés sur celles-ci lors de l'embauche, puis les modalités d'évolution sur ces grilles.

Il est également important de gérer de manière efficace l'évolution sur les grilles.

La Direction propose de calquer les évolutions de carrière des chercheurs de façon équivalente à celle des chercheurs « fonction publique » des laboratoires. Cette comparaison ne paraît pas judicieuse, en premier lieu car tous les salariés ne sont pas « chercheurs », et d'autre part l'établissement d'un dossier et le passage devant un jury pour les changements de « corps ou de grade » (dénomination non appropriée) ne semble pas adaptée.

La DUP rappelle que les responsables hiérarchiques restent les plus à même de connaître les capacités d'évolution des personnels de leur équipe, et que par ailleurs très probablement, les salariés ne sont pas, de façon générale, informés des évolutions prévues par les grilles. Par conséquent ils n'en font pas la demande. Une action d'information est peut-être à mener dans ce sens.

5. Avancement des discussions sur le comparatif des différentes mutuelles

Il est proposé de faire une enquête auprès des salariés afin de connaître leur position quant au changement de mutuelle. Cette enquête sera faite au mois de Juin.

6. Questions diverses

Information concernant la réforme de la formation professionnelle au 1^{er} janvier 2015 : Cette réforme n'est pas encore totalement figée, et risque encore d'évoluer dans le temps. Néanmoins, on peut dire que cette réforme est axée autour de 3 grands points :

1. Simplifier et réorienter l'obligation de financement :

Plus de contrôle de l'administration (plus la déclaration 2483 à remplir à compter de 2016), mais reste toujours l'obligation fiscale qui passe de 1.6% à 1% de la masse salariale brute (MSB) à verser à notre OPCA de branche (le FAFIEC). Ces 1% seront répartis de la façon suivante : plan de formation (PDF), professionnalisation et compte personnel de formation (PCF).

2. Quantifier les résultats par le biais d'un instrument de mesure : l'entretien professionnel (EP) :

L'entretien professionnel, obligatoire tous les 2 ans, permet de mesurer les efforts effectués par les entreprises envers leur salariés, en retraçant : le nombre de formations suivies pendant la carrière, les évolutions suivantes, les progressions salariales ou professionnelles.

Au bout de 6 ans, sera dressé un état des lieux afin de vérifier si :

- Les EP se déroulent de façon régulière,
- Au moins 2 des 3 mesures suivantes sont remplies (formations, éléments de certification, progression salariale ou professionnelle).

Sanction : Lorsque le salarié n'a pas été reçu régulièrement en entretien professionnel et n'a pas bénéficié de formation et d'évolution professionnelle suffisante, le CPF est crédité de 100 heures complémentaires par le biais d'un versement forfaitaire par l'entreprise à l'OPCA

3. Garantie offerte au salarié par le biais du compte personnel de formation (PCF) :

C'est un compte ouvert à tous (plus de 16 ans, chômeur), mais qui s'alimente uniquement quand on travaille. Transférable jusqu'à sa retraite, l'alimentation se fait sous forme d'heures, à raison de :

- 24 h/an jusqu'à 120h (5 ans),
- 12/an jusqu'à 150h (2.5 ans).

Peut-être abondé par l'entreprise, le salarié, pôle emploi, OPCA, AGEFIPH) lorsque la durée de la formation demandée par un salarié est supérieure au nombre d'heures acquises.

Ce compte est géré par la caisse des dépôts, qui informera annuellement le salarié de son compteur.

Quid des heures acquises au titre du DIF : elles seront transférées et utilisées au même titre que le PCF, mais n'incrémenteront pas le même compteur que celui acquis au titre du PCF à compter du 01/01/15.

Les heures de DIF non prises au 1/01/2021 seront supprimées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16h00.

La prochaine réunion du CE aura lieu le **Mardi 27 Mai 2014 à 09h00.**

A Ecully, le 28 Avril 2014,

Jean-Christophe ABRY
Secrétaire du CE Centrale Innovation

